

Aug. 85

2/1 7311 Madagascar

MADAGASCAR

diplomatique

MENSUEL - DEUXIEME ANNEE - N° 18 - AOUT 1985

COOPERATION
BILATERALE

SUISSE- MADAGASCAR

*La Grande Ile est devenue
le troisième pays de concentration
de la coopération helvétique*



M. Fritz R. Staehelin,
directeur de la Coopération
au développement et de l'aide
humanitaire



M. August Dissler,
chargé d'affaires
suisse a.i.



M. Josef Imfeld,
coordonnateur de la
Coopération suisse au
développement en RDM



La coopération malgacho-suisse



M. Fritz R. Staehelin,
directeur de la Coopération
au développement et de l'aide
humanitaire



M. August Dissler,
chargé d'affaires
suisse a.i.



M. Josef Imfeld,
coordonnateur de la
Coopération suisse au
développement en RDM

La Confédération helvétique
a célébré, le 1^{er} août, sa Fête nationale.
A cette occasion, «Madagascar diplomatique»
publie aujourd'hui un dossier sur
la coopération malgacho-suisse.
Notons que la Confédération a mandaté deux directions
ou offices fédéraux pour l'exécution
de l'aide publique au développement :
la Direction de la coopération au développement
et de l'aide humanitaire (DDA)
et l'Office fédéral
des affaires économiques extérieures (OFAE).

I. De 1930 à nos jours...

La coopération entre la Suisse et Madagascar est, au début, le fait des missions et remonte aux années 1930, lorsque la branche suisse de la Congrégation des Pères du St-Esprit est arrivée dans la Grande Ile. C'est en 1950 que sont venus les trois premiers missionnaires suisses de la Congrégation de la Ste-Famille, pour prendre en charge le diocèse de Morombe. En 1953, des sœurs missionnaires de la Ste-Famille et, peu après, les sœurs de St-Paul de Fribourg ont renforcé l'équipe missionnaire suisse.

La Suisse a participé financièrement, à partir de 1960, à des projets d'institutions confessionnelles ou privées qui disposaient d'un personnel important (missionnaires et volontaires) et d'une expérience particulière dans les domaines scolaire et de la formation professionnelle.

Les premiers contacts relatifs à la Coopération technique suisse avec Madagascar se situent en 1961, année où la Suisse a octroyé une première bourse à un ressortissant malgache pour effectuer un stage au Cen-

tre international d'études agricoles de Zollikofen.

C'est en 1964 qu'un «Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique» a été signé entre la Suisse et Madagascar. Un «Protocole d'application» de cet accord général, pour ce qui concerne la coopération technique, est entré en vigueur en 1968. Les relations de coopération au développement entre les deux pays ont véritablement commencé à se concrétiser cette année-là. Madagascar est devenu l'un des principaux bénéficiaires du programme suisse des bourses universitaires, puis des bourses de formation au Centre de perfectionnement technique de Genève (CTIG).

C'est aussi dans les années 1969-70 que les premiers volontaires suisses pour le développement sont arrivés à Madagascar : ils seront bientôt plus de 20 à œuvrer dans l'enseignement technique et primaire, le développement rural (auprès du Bureau central laitier, de la Direction du Génie rural,...). Un coordon-

nateur des volontaires a travaillé pendant plus de cinq ans dans le pays.

Une première génération de projets de coopération technique a vu le jour en 1970-71 : ce sont la zone d'expansion rurale (ZER) de Bobasakoa (aide associée avec la FAO), l'opération «Fruits et légumes» et le Centre viti-vinicole du Betsileo (CVVB). A l'époque, Madagascar ne connaissait pas les déficits alimentaires d'aujourd'hui ce qui explique la préoccupation du gouvernement de diversifier l'agriculture. L'on peut dire, en somme, que le choix de ces projets - dans une mesure moindre toutefois, pour la ZER de Bobasakoa - était dicté davantage par «l'utile» que par «l'indispensable».

La décision de faire de Madagascar un centre de gravité de la Coopération suisse commence à germer dans les années 1975-76. Un projet de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière la formation d'imprimeurs-typographes avait entre-temps démarré et,

sur la base des résultats encourageants obtenus au CVVB et dans l'opération «Fruits et légumes», il est apparu opportun de renforcer les efforts de coopération suisse en faveur de la Grande Ile. De nouveaux engagements sont alors pris : appui à la Société pour le développement du machinisme agricole (SIDEMA), accord sur la KOFA (coopérative de consommation à Antananarivo, confiée en régie à Migros-Genève), appui à la filière électromécanique de l'Etablissement d'enseignement supérieur polytechnique (EESP) et renforcement des contributions au Bureau central laitier (BCL), ces deux derniers projets étant issus plus ou moins directement du programme des volontaires.

Dans les années qui suivent, la coopération helvétique en faveur de Madagascar continue à s'étoffer : le Centre forestier de Morondava, les appuis aux filières «Zootechnie» et «Forêts» de l'Etablissement d'enseignement supérieur des sciences agro-

nomiques (EESSA), la contribution à l'Opération «Mohair» (aide associée au BIT) à Ampanihy, la ligne de crédit en faveur des paysans malgaches à travers la Banque nationale de développement rural (BTM), en sont la preuve.

Dans les années 80, une contribution à la réalisation du concours national «Technologie et réalisations populaires» a précédé un appui à l'artisanat par le Centre national de l'artisanat malgache (CENAM) ainsi que le perfectionnement des réparateurs de véhicules à moteur en collaboration avec l'Institut national de promotion formation (INPF).

Plusieurs nouveaux projets ont vu

le jour ces trois dernières années :

- l'appui à la mise sur pied et au fonctionnement du réseau de soins de santé primaire (Ministère de la Santé);

- l'appui à deux organismes (Fikrifama et Service de l'assainissement et du Génie sanitaire) pour l'approvisionnement en eau potable des villages);

- le projet de recherche : lutte intégrée en culture rizicole (février 1983);

- l'appui aux reboisements villageois dans la région des bassins versants d'Antananarivo-Sud (début 1984).

Madagascar a également bénéficié jusqu'à maintenant de deux aides à la balance des paiements pour les années 1983 et 1984, une troisième pour 1985 et 1986 est en cours de négociations.

Aujourd'hui, Madagascar appartient aux pays de concentration de la Coopération suisse et figure pour

1983 à la troisième place des pays bénéficiaires (après l'Inde et le Népal). Ceci veut dire que la Grande Ile a résisté à l'examen de sélection qui a été fait par la Coopération suisse. Notons que cette politique de sélection s'est basée sur des critères découlant des principes ci-après :

- la priorité est clairement attribuée aux pays pauvres ;

- la politique suivie par les pays partenaires doit être telle, qu'elle permette à l'aide d'atteindre les objectifs fixés par les textes régissant la Coopération suisse;

- l'aide doit se greffer sur l'effort du pays bénéficiaire ;

- et, dernier critère, l'expérience accumulée doit montrer qu'il est possible de collaborer d'une manière efficace avec les entités de la contrepartie, c'est-à-dire : ministères, administrations décentralisées, communautés locales, organisations non gouvernementales.

Quoi qu'il en soit, le rôle de la Suisse reste modeste à Madagascar, même si elle se place, en ce qui concerne l'assistance technique des programmes bilatéraux, au troisième rang, loin derrière la France et, quant aux assistances en capital sous forme de don, au quatrième rang derrière le FED et la Caisse centrale. Selon l'ambassade helvétique à Antananarivo, «cette modestie même des apports est cependant loin d'être négligeable et l'absence d'intérêts particuliers met la Suisse dans une situation favorable pour mener un dialogue sans arrière-pensées avec ses partenaires, dans la recherche de solutions nouvelles, tout en faisant preuve de flexibilité dans les formes de coopération».

l'alimentation, se fait dans le fond des vallées. Pour améliorer le niveau de vie de la population, les flancs de collines devaient être utilisés pour une culture de rente.

En 1970, le Centre viti-vinicole du Betsileo (CVVB) a été créé au sein du ministère de l'Agriculture avec l'appui de la Suisse. La surface que chaque agriculteur peut planter en vignes est limitée à 25 ares, afin que la viticulture reste une activité d'appoint aux cultures vivrières. Le CVVB, qui possède un domaine d'essai et une cave expérimentale, soutient les groupements d'agriculteurs en leur fournissant les intrants nécessaires, en assurant le service de vulgarisation, et en se chargeant de la finition d'une partie de la production de vin qui est vendue en bouteille et de la commercialisation du solde sous forme de vins ronds vendus en vrac à des grossistes de la capitale.

Actuellement, 900 agriculteurs produisent 400 000 litres de vin par an qui leur procurent un revenu appréciable. Ils se sont regroupés en coopératives locales qui possèdent une cave pour le premier traitement du raisin. Ces caves, comme les frais de première mise en culture, ont été financées par des prêts bancaires.

Après de très longues tractations pour éviter une main-mise de l'administration, les coopératives ont pu légalement se fédérer en une Union coopérative. Cette Union a pour but de créer une cave centrale qui assure la finition des vins et leur commercialisation, et ainsi d'accroître la part de la valeur ajoutée qui revient au producteur. Elle reprend ainsi, en les étendant, une partie des tâches du CVVB qui appuiera l'Union à ses débuts et qui ensuite se concentrera sur des tâches de formation et de recherche, notamment sur l'étude de solutions alternatives pour réduire la part des intrants qui doivent être importés. (Ainsi, par exemple, la culture de la vigne sur supports de bois au lieu du fil de fer importé, l'enrichissement du sol par des fumures locales à la place des produits importés). Les bases sont ainsi jetées pour que cette production soit assurée au-delà de l'appui suisse.

La construction de la cave centrale sera financée par un crédit bancaire car il s'agit d'une opération de caractère rentable, comme l'a montré une étude faite par l'Institut d'économie rurale de l'EPFZ. La rentabilité de la production de vin ne l'est pas seulement pour les producteurs, mais aussi pour l'Etat qui prélève une taxe importante et qui peut réduire les importations de vin étranger.

MACHINISME AGRICOLE

En 1976, le gouvernement malgache a demandé à la Coopération suisse un appui technique et financier en faveur de la SIDEMA. Le but essentiel du projet est de permettre à cette entreprise de passer du stade du montage de pièces semi-usinées importées d'Europe à celui de la fabrication de l'ensemble des pièces de la charrue.

La transformation de la SIDEMA en usine de fabrication du matériel agricole a commencé en 1978. Un ingénieur et un technicien suisses in mécanique ont été mis à disposition de l'entreprise et un lot important de machines-outils et d'outillages ont été installés.

Entreprise d'économie mixte, la SIDEMA emploie actuellement 28 collaborateurs et est à même de produire elle-même intégralement cinq types de charrues (20 000 charrues

par an), à côté d'autres produits intéressants notamment le monde rural.

La phase actuelle de la coopération helvético-malgache vise la consolidation de l'expansion de la SIDEMA et une amélioration de la qualité des produits cités ci-dessus par :

- la poursuite de la réorganisation de l'entreprise (processus de production, renouvellement de l'appareil de production, distribution et commercialisation, gestion);

- la mise en place d'un système de formation continue du personnel;

- la mise en place d'une structure adéquate de maintenance et d'entretien.

Les problèmes les plus urgents qui se posent aujourd'hui à la SIDEMA sont l'approvisionnement insuffisant et irrégulier en matières premières (acier), d'une part, et d'autre part, les difficultés inhérentes à la distribution (stock d'inventures), conséquence des mesures de non-subvention de l'achat de charrues et de libéralisation du commerce.

FORMATION D'INGENIEURS EN ELECTROMECHANIQUE

La Suisse soutient depuis 1974 la formation d'ingénieurs malgaches en électromécanique de l'Etablissement d'enseignement supérieur polytechnique, par la mise à disposition d'enseignants suisses, l'octroi de bourses de stages pour ingénieurs malgaches, l'installation de laboratoires de travaux pratiques et la prise en charge de certains frais de fonctionnement. Le laboratoire d'électromécanique et de machines électriques de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) assume depuis 1980 l'appui scientifique et technique du projet et accueille en particulier des ingénieurs malgaches en stage de perfectionnement.

L'objectif de cet appui répond à la nécessité de donner à la formation d'ingénieurs à Madagascar une orientation centrée sur la pratique. Le profil souhaitable doit être celui d'un ingénieur capable d'assurer l'adaptation des technologies importées aux conditions locales, d'entretenir et de réparer les appareils et les installations, de concevoir et de réaliser des équipements correspondant aux possibilités de fabrication locale et d'assurer des fonctions de gestion.

Les résultats atteints montrent qu'une évolution dans ce sens est possible : les programmes de formation en électromécanique ont été adaptés, les contacts avec l'industrie sont établis. Celle-ci apprécie la nouvelle orientation reçue par les ingénieurs diplômés (30 à 40 par an).

Depuis 1981, l'accent est également mis sur la formation d'enseignants malgaches pour remplacer les coopérateurs suisses, ce qui se réalisera fin 1986.

La continuation de l'appui suisse durant la présente phase (1985-1987) porte sur la mise à disposition d'enseignants, sur l'octroi de six bourses par an de six mois chacune pour le perfectionnement de futurs enseignants malgaches, sur l'envoi de matériel de laboratoire et sur la prise en charge des frais d'appui scientifique de la part de l'EPFL.

FORMATION D'INGENIEURS EN ZOOTECHNIE

La Direction de la Coopération

II. Vingt projets en cours...

«Il y a un an, j'étais en train d'élaborer une proposition de programmation de coopération à Madagascar. Il s'agit en premier lieu d'analyser la situation actuelle dans le pays et les décisions politiques; en deuxième lieu, de considérer l'application de notre Loi sur la coopération à Madagascar et, en troisième lieu, de tirer les leçons de notre expérience dans ce pays. L'examen de ces trois éléments, discutés avec les responsables locaux (Direction générale du Plan et les ministères concernés), nous a conduits à des hypothèses d'actions pour la poursuite de la coopération. L'examen des différents éléments nous a montré que la plupart des projets correspondent à la fois aux principes de la coopération suisse et aux besoins de Madagascar. Nous avons décidé que notre action future devrait être adaptée d'une manière permanente aux priorités du gouvernement malgache, en fonction de notre expérience».

C'est ainsi que le coordonnateur de la Coopération suisse au développement, basé à Antananarivo, nous a présenté le programme de la coopération helvétique avec Madagascar. Pour compléter cette présentation, ajoutons que ce programme comporte actuellement sept lignes directrices :

1. Appuyer les groupements de base qui font preuve d'initiative et de dynamisme;

2. Contribuer à la satisfaction des besoins essentiels de la population;

3. Favoriser la production agri-

cole;

4. Contribuer à rétablir l'équilibre écologique;

5. Faire appel à des technologies appropriées qui créent ainsi de l'emploi, qui utilisent les ressources locales et qui minimisent les dépendances à l'égard de l'étranger.

6. Appuyer une formation plutôt pratique orientée vers les besoins du pays.

7. Participer à des efforts de redressement et de réhabilitation indispensables à la relance de l'économie de Madagascar.

En fonction de ces lignes directrices et en fonction des critères du gouvernement helvétique ainsi que des besoins de Madagascar, la Coopération suisse a choisi de concentrer ses activités sur cinq axes :

- la production agricole;

- la forêt;

- l'artisanat et, dans une moindre mesure, l'industrie;

- la santé;

- les routes.

Voici un aperçu des principaux projets actuellement en cours dans le cadre de la coopération helvético-malgache :

APPUI A DES COOPERATIVES DE VITICULTEURS

La région de Fianarantsoa qui forme la partie méridionale des Hauts-Plateaux, connaît une densité de population assez élevée. La culture du riz, qui constitue la base de

au Développement et de l'Aide humanitaire (DDA) avait décidé, en 1976, de répondre positivement à la demande du gouvernement malgache de soutenir la section d'élevage de l'Établissement d'enseignement supérieur des sciences agronomiques de l'Université de Madagascar, notamment par l'affectation d'un professeur.

Six ans plus tard, ce projet se trouve dans la situation de ne plus devoir nécessiter la présence d'un expert sur place. En voie d'être malgachisée, la section d'élevage, une des cinq sections des sciences agronomiques à Madagascar, a pour cette quatrième phase avant tout besoin de parrainage scientifique. Pour y satisfaire, la DDA a pu s'assurer de la collaboration de l'institut de production animale de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ).

Afin de mener à bien la malgachisation du corps enseignant, la quatrième phase consiste avant tout en l'octroi de plusieurs bourses de perfectionnement (dont une au directeur de la section) pour suivre des cours approfondis et travailler dans des laboratoires à l'étranger, alors que les examens sont passés à Madagascar. Outre des frais de fonctionnement et de matériel, la DDA prend

en charge le salaire de l'assistant chargé d'encadrer les boursiers auprès de l'institut de l'EPFZ ainsi que des frais de missions à Madagascar pour assurer le suivi sur le terrain.

Au terme de cette phase, la section d'élevage devrait disposer du personnel enseignant malgache nécessaire à son bon fonctionnement.

FORMATION D'INGÉNIEURS FORESTIERS

Depuis 1977, la Suisse apporte un appui au Département «Eaux et Forêts» de l'Établissement d'enseignement supérieur des sciences agronomiques (EESSA) de l'Université de Madagascar. Cet appui s'est concrétisé jusqu'ici par la mise à disposition de deux enseignants (ingénieurs forestiers) et de divers équipements. Il a permis de développer progressivement les aspects pratiques de la formation forestière, en mettant à disposition les moyens de réaliser des stages et des travaux sur le terrain dans des conditions satisfaisantes. Il a rendu également possible la mise au point de programmes d'enseignement plus cohérents.

Pour la phase janvier 1985 à décembre 1986, l'accent sera mis sur :

- La poursuite de l'appui à l'enseignement, au niveau du 2^e cycle de formation forestière, les volées étant d'environ 25 étudiants par année. Cet appui comporte :

- la mise à disposition de deux coopérants, ingénieurs forestiers professeurs et d'un coopérant, technicien forestier chargé des travaux pratiques,
- la mise à disposition de véhicules pour les travaux pratiques et les excursions,
- du matériel didactique;

- La poursuite de la mise en place des infrastructures pour l'enseignement avec l'aménagement des sites forestiers pour les travaux pratiques comprenant : la construction de gîtes forestiers, l'équipement d'une pépinière ainsi que l'amélioration de la desserte des peuplements;

- La formation des futurs professeurs malgaches par l'octroi de deux bourses d'études pour des candidats à un doctorat à effectuer à la section forestière de l'École polytechnique fédérale de Zurich.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIER DE MORONDAVA

Le potentiel forestier dont dispose Madagascar est inégalement réparti; alors que la région des Hauts-Plateaux correspondant au centre du pays est presque totalement déboisée, les zones côtières orientales et occidentales, ainsi que le Nord et le Sud-Ouest, sont couverts de massifs de forêts relativement étendus. Ce patrimoine subit de graves atteintes, notamment en raison de la pratique des cultures sur brûlis. De plus, les forêts sont en général exploitées d'une façon peu rationnelle, sans reconstitution ou enrichissement ultérieurs des massifs.

La gravité de la situation a incité le gouvernement malgache à faire appel à diverses aides extérieures; la Coopération technique suisse est ainsi intervenue dans la mise sur pied du Centre de formation professionnelle forestière de Morondava, sur la côte ouest de l'île.

Le Centre a été créé en 1978 et il est opérationnel depuis juin 1979; ses objectifs sont :

- la mise au point de méthodes rationnelles d'exploitation et de transformation des bois;
- le maintien, voire l'amélioration de la capacité de production de la forêt;
- la formation et le perfectionnement du personnel de tous les niveaux de l'économie forestière et de l'industrie du bois.

Le Centre gère un chantier d'exploitation dans un massif forestier situé à quelque 60 kilomètres de Morondava. Les grumes sont débitées dans la scierie du Centre, à Morondava, et les bois débités sont commercialisés à Morondava et sur la côte ouest de Madagascar. Après l'exploitation, la forêt est reconstituée par plantation ou régénération naturelle, travaux qui tirent profit d'un programme expérimental couvrant les diverses activités du Centre. Enfin, des stages de formation et de perfectionnement pour diverses catégories de personnel sont organisés en exploitation forestière et en scierie.

La phase 1985-1988 du projet d'appui au Centre de formation professionnelle forestière de Morondava permettra :

- de consolider l'appui accordé au fonctionnement du centre;
- de poursuivre et d'approfondir la mise au point de méthodes de sauvegarde et de mise en valeur de la forêt de la côte ouest;
- d'élargir le programme de formation.

PERFECTIONNEMENT DES PETITS MÉCANICIENS

En 1978, l'INPF a mené une enquête auprès d'un certain nombre de réparateurs de véhicules à moteur, dans plusieurs localités du pays. Selon une première estimation, ces réparateurs seraient au nombre de 2 500.

De l'enquête INPF, il ressort notamment :

- que le personnel de ces petites entreprises de type familial fait, en général, preuve d'une dextérité remarquable mais que les connaissances techniques de base, le sens de l'organisation et les notions élémentaires de gestion font le plus souvent défaut;
- que ces ateliers improvisés sous des abris sommaires et dotés d'un outillage médiocre, rendent des services appréciables à l'économie du pays;
- que les réparations ne sont évidemment pas exécutées selon les règles

de l'art;

- que ces artisans manifestent le plus vif intérêt pour perfectionner leur savoir-faire et améliorer leur atelier.

La Suisse participe depuis 1979 à la réalisation d'un projet conçu par l'INPF pour le perfectionnement de ces réparateurs de véhicules à moteurs. La constitution de trois équipes mobiles d'instructeurs malgaches, dotées de véhicules-ateliers et de divers équipements didactiques, a permis d'organiser dans diverses localités du pays des sessions de formation pratique et théorique d'environ un mois.

Après une première phase pendant laquelle plus de 1 000 réparateurs ont bénéficié de ces cours de perfectionnement, la phase actuelle se propose de former, jusqu'à fin 87, 1 000 mécaniciens, en 48 cours. La formation continue des instructeurs dans le domaine technique, pédagogique et gestionnaire doit garantir la qualité des cours de perfectionnement.

L'effet pratique de cette formation sur le secteur «Transport» n'est pas à démontrer et une évaluation effectuée mi-84 a pu fournir des indications sur l'efficacité de la formation et sur les modifications à apporter à l'actuel programme.

REBOISEMENTS VILLAGEOIS

Madagascar a la chance de disposer encore dans bien des régions d'un potentiel forestier relativement important. Mais des menaces très sérieuses pèsent sur ce qui reste du patrimoine forestier national. Un peu partout, une exploitation abusive des forêts et l'agriculture itinérante propagent leurs effets désastreux. Les conséquences en sont la multiplication et l'aggravation du phénomène d'érosion et d'ensablement des rizières notamment sur les Hauts-Plateaux.

C'est dans ce contexte que le gouvernement malgache a fait appel à la Coopération suisse pour lui prêter son appui dans la promotion de reboisements villageois dans la région des bassins-versants d'Antananarivo.

Ce projet aura pour objectif principal d'appuyer les communautés villageoises dans leurs actions de reboisement et de protection de leur environnement. Il permettra, entre autres, de contribuer à assurer leur approvisionnement en bois de feu et de construction. Il favorisera aussi la promotion d'un petit artisanat local du bois. Un tel projet permettra également de mettre au point des modes d'action pour de futures actions de reboisement, de plus grande envergure, dans la partie centrale du pays.

La première phase du projet couvrira une période de deux ans. Elle permettra entre autres :

- l'affectation d'un socio-pédagogue et d'un ingénieur forestier expatriés;
- la construction des infrastructures de base (bâtiment central, etc.);
- l'achat de matériel et d'équipement (pépinières villageoises, outillage forestier, etc.);
- le financement des frais de fonctionnement des programmes de formation et de vulgarisation.

CENTRES DE SOINS DE SANTE PRIMAIRES

Madagascar dispose, d'un service de santé dont le haut de la pyramide, relativement bien développé, se concentre sur la capitale et les Hauts-Plateaux. La majeure partie de la population, rurale à 82 %, n'a que difficilement accès aux soins de santé du fait de l'étendue du pays et des difficultés de communications. Pour

remédier à ces disparités sociales et géographiques, le gouvernement malgache a arrêté une nouvelle politique sanitaire décentralisée axée sur les soins de santé primaires.

Cette politique se traduit notamment par l'établissement de 1 500 centres de soins de santé primaires (CSSP) et le renforcement de l'équipement de quelque 160 formations sanitaires secondaires intermédiaires (FSSI) dans tout le pays, soit les deux premiers échelons de la pyramide du système de santé.

Les CSSP doivent assurer des services très variés :

- activités curatives : soins médicaux élémentaires pour les maladies les plus courantes, acheminement des cas d'une certaine complexité sur les FSSI;
- activités préventives : lutte contre les maladies transmissibles, vaccinations, dépistage du paludisme et de la tuberculose;
- activités éducatives : protection maternelle et infantile, sensibilisation de la population en matière de nutrition...

Les FSSI assurent la fonction d'hôpitaux simples, ainsi que l'encadrement et la surveillance des CSSP.

La population a construit les CSSP et le ministère de la Santé organise la formation des aides-sanitaires qui assurent le fonctionnement des CSSP. Ce dernier assure également l'équipement des CSSP et des FSSI et l'approvisionnement en médicaments.

Les difficultés économiques actuelles de Madagascar oblige le ministère de la Santé à recourir partiellement à l'aide extérieure pour assurer cette tâche. C'est ainsi que la Suisse équipe les CSSP en petit matériel médico-chirurgical et les FSSI en matériel de laboratoire pour analyses courantes. Un approvisionnement complémentaire en médicaments de base est également prévu en atten-

dant l'ouverture d'une usine de conditionnement de médicaments d'ici trois ans environ.

Le crédit ouvert permet aussi de répondre aux besoins éventuels d'assurer une formation complémentaire à certains médecins, ainsi que de prendre en charge quelques missions d'appui et d'évaluation de l'action par des spécialistes suisses.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES VILLAGES

Fikrifama est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif et signifie «Développement rural chrétien et programme d'approvisionnement en eau». Fikrifama a acquis de l'expérience dans les réalisations des adductions d'eau par gravitation et l'installation de puits, actions menées à la demande et avec la participation des villageois. Fikrifama assure également le «suivi» et la remise en état des adductions d'eau existantes.

Les bénéficiaires, organisés par un «comité d'eau», participent aux projets (creusage de canaux, puits, transport de matériel, entretien). Dans une première phase, plus de 35 villages, comptant plus de 22 400 habitants, ont bénéficié d'une alimentation en eau pure et saine. Parallèlement, l'accent a été mis sur les activités d'assainissement en encourageant les bénéficiaires à améliorer les systèmes d'évacuation des eaux usées et des matières fécales.

Fikrifama reçoit les moyens financiers d'organisations ecclésiastiques et de bailleurs de fonds gouvernementaux. La Coopération suisse soutient Fikrifama depuis fin 1981.

en prenant en charge le salaire d'un technicien étranger. La phase actuelle poursuit ce financement et assure également le salaire d'un technicien malgache, ainsi que sa formation afin qu'il soit à même de succéder au technicien étranger.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

Par le canal du Bureau international du travail, la Suisse a mis à disposition du CENAM une contribution financière pour alimenter un Fonds de promotion de l'artisanat, couvrant les années 1983-1985. Le fonds permet à des groupements d'artisans d'accéder au prêt bancaire. Ainsi, ces artisans, assistés par le CENAM, peuvent obtenir des équipements introuvables sur le marché local. Le remboursement du prêt s'effectue à des conditions souples, c'est-à-dire en fonction de leur capacité financière et en fonction de la productivité de l'équipement fourni dans le cadre de ce projet. Ce mécanisme constitue un instrument indispensable pour permettre à quelques groupements d'artisans d'augmenter leurs productions et de dynamiser leurs entreprises.

Cette opération, s'adressant aux artisans traditionnels qui n'auraient pas accès à un crédit bancaire aux conditions du marché, s'est avéré pleine de promesses. Une première évaluation, devrait surtout examiner les questions de savoir si les changements envisagés pour ces artisans traditionnels ont été «dirigés» par ces derniers et dans quelle mesure ils seraient capables de rembourser ces financements dans les conditions prévues.

LUTTE INTEGREE EN CULTURE RIZICOLE

Un des facteurs conduisant à une

diminution de la production du riz, même si ce n'est pas le plus important, est l'insuffisance de l'apport phytosanitaire. Contraint d'augmenter la production du riz à court terme, le gouvernement a organisé à partir de la saison 1982/1983 des traitements chimiques, payés grâce à l'aide à la balance des paiements.

Suite à des réflexions sur ce programme, la Suisse participe depuis la fin de l'année 1983 à un projet de recherches sur les ravageurs du riz pour rassembler les informations nécessaires permettant l'établissement d'un programme de lutte intégrée en culture rizicole. Le projet se déroule dans la région du Lac Alaotra, en étroite collaboration avec la station de recherche du FOFIFA (Centre national de la recherche appliquée au développement rural) à Ambohitilazana, ainsi qu'avec le Service de la vulgarisation agricole d'Ambatondrazaka. Des efforts complémentaires (réhabilitation des réseaux d'irrigation, vulgarisation, amélioration de la culture par des intrants, commercialisation) sont réalisés dans le même périmètre, cultivé par des paysans.

Il est utile de relever les points

- suivants :
- ce projet de recherches s'insère dans le cadre de l'ensemble des remises en état du secteur de la production agricole, dans le «programme d'ajustement structurel» préconisé par la Banque mondiale, accepté et mis en œuvre par les autorités malgaches, avec le concours des aides étrangères;
- il se place également dans le cadre d'une revitalisation de la recherche agronomique (sélection des semences, définition de la fertilisation, mise au point de techniques culturales) et d'une amélioration de la formation universitaire (formation de cadres malgaches en entomologie);

- le projet vise à dégager des solutions à moyen terme qui réduisent les besoins en devises et qui font appel aux ressources locales.

La phase actuelle - le projet est planifié pour une durée d'environ dix ans - met à disposition quatre chercheurs suisses (encadrés par l'Institut de phytiatrie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich), l'équipement des laboratoires, des bourses de formation pour des chercheurs malgaches, les moyens logistiques et les frais de fonctionnement.

AIDE A LA BALANCE DES PAIEMENTS

A la suite des demandes du gouvernement malgache, deux aides à la balance des paiements, respectivement de 10 et de 15 millions de francs suisses, ont été accordées par la Suisse à Madagascar pour la période 1982-83 et 1983-85. Une troisième aide à la balance des paiements pour 1985-86 est en cours de négociation.

Ces deux aides ont pour objectif d'assister au financement des importations essentielles (matières premières, produits semi-finis et pièces détachées) afin d'aider le gouvernement à mieux utiliser les capacités de production existantes dans des secteurs prioritaires.

La distribution des aides à la balance des paiements a porté pour environ deux tiers du montant, sur le secteur industrie/artisanat. En voici les pourcentages (le premier chiffre concerne l'exercice 1982-83 et le second chiffre celui de 1983-84) :

- Textile : 29 % - 35 %;
- Agriculture et élevage : 37 % - 31 %;
- Artisanat et petite industrie (bois, papier : 18 % - 11 %;
- Produits de consommation (pièces, ampoules, stylos, etc.) : 6 % - 8 %;

- Industrie de conditionnement : néant - 11 %;

- Transport : 3 % - néant;

- Divers : 7 % - 4 %.

Un tiers de l'aide concerne le secteur textile qui s'est approvisionné en pièces détachées et en colorants. Les entreprises concernées emploient plus de 10 000 personnes. L'aide suisse, combinée avec d'autres aides, a permis d'augmenter la production du textile et, de ce fait, de garantir les places de travail, de satisfaire les besoins locaux et en même temps d'exporter davantage, ce qui constitue une source de devises.

La petite industrie et l'artisanat, liés au secteur primaire, ont profité de cette aide ponctuelle, ce qui a permis d'atténuer le goulot d'étranglement constitué, en amont, par le manque de pièces détachées, consommables et matière première et, en aval, par des produits de première nécessité.

Le déroulement de ces aides à la balance des paiements aura permis à la Coopération suisse d'ouvrir l'horizon sur le monde industriel de Madagascar, de se rendre compte de la complémentarité entre l'industrie et l'artisanat, de faire jouer l'effet de synergie avec l'effort de la coopération technique (SIDEMA, CENAM, pharmacie vétérinaire, protection des végétaux) et de mettre en place un tandem efficace Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) - Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA).

Bien que les aides ne soient pas liées, deux tiers des livraisons proviennent de la Suisse, ce qui permet aux entreprises de se ravitailler en biens spécifiques et de maintenir le courant normal avec la Suisse. Il s'agit de pièces détachées et de colorants pour le secteur textile, d'insecticides et de produits vétérinaires pour le secteur production agricole et animale.

PROGRAMME DE COOPERATION SUISSE A MADAGASCAR (en francs suisses)

Projets	Engagements totaux	Versements 1984	Versements prévus 1985	Nombre de coopérants
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (DDA)				
<i>en cours :</i>				
1. Appui aux petits viticulteurs du Betsileo/Fianarantsoa.....	1970 - 85 : 6,58 mio	610.000.--	650.000.--	3
2. Machinisme agricole - SIDEMA/Antananarivo.....	1977 - 87 : 4,0 mio	404.000.--	180.000.--	-
3. Formation d'ingénieurs en électro-mécanique - EESP/Antsirana.	1976 - 87 : 7,7 mio	870.000.--	700.000.--	3
4. Formation d'ingénieurs en zootechnie - EESSA/Antananarivo.....	1976 - 85 : 1,92 mio	97.000.--	200.000.--	-
5. Formation d'ingénieurs forestiers - EESSA/Antananarivo.....	1977 - 86 : 2,48 mio	225.000.--	670.000.--	3
6. Centre de formation professionnelle forestier de Morondava.....	1977 - 88 : 11,87 mio	733.000.--	1.150.000.--	6
7. Formation de petits réparateurs automobiles - INPF.....	1979 - 87 : 1,21 mio	64.000.--	140.000.--	-
8. Reboisements villageois dans les environs d'Antananarivo.....	1984 - 85 : 1,21 mio	504.000.--	710.000.--	2
9. Centres de soins de santé primaires.....	1981 - 85 : 1,87 mio	78.000.--	900.000.--	-
10. Adductions d'eau villageoises - FIKRIFAMA.....	1981 - 85 : 0,31 mio	74.000.--	90.000.--	-
11. Centre national de l'Artisanat malgache.....	1982 - 85 : 0,5 mio	15.000.--	350.000.--	-
12. Lutte phytosanitaire intégrée au Lac Alaotra.....	1984 - 85 : 1,27 mio	630.000.--	500.000.--	4
13. Adductions d'eau à Belobaka.....	1985 : 0,1 mio	100.000.--	- - -	-
14. Action terminée fin 84.....		752.000.--	- - -	-
<i>à l'étude :</i>	<i>Sous-total</i>	5.156.000.--	6.240.000.--	21
15. Catalogue matériaux routiers.....			200.000.--	
16. Participation au 6 ^e projet routier de la Banque mondiale.....			2.000.000.--	
17. Réhabilitation de la descente de la Mardaka, RN 2.....			500.000.--	
18. Appui à la pharmacologie malgache.....				
19. Adductions d'eau villageoises effectuées par des ONG malgaches...			650.000.--	
20. BCG.....		770.000.--	n.d.	
AIDE HUMANITAIRE ET ALIMENTAIRE (DDA)				
<i>Actions de l'OFAEE</i>				
Aide à la balance des paiements.....	1982 - 85 : 25,0 mio	12.000.000.--	10.000.000.--	
TOTAL GENERAL.....		17.926.000.--	19.590.000.--	21

- DDA : Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.
 - OFAEE : Office fédéral des affaires économiques extérieures.
 - 1 franc suisse : 282,11 FMG (cours acheteurs) et 284,94 (cours vendeurs) en août 1985.